Message d’intérêt public

Procédure de demande de relevé de notes officiel de l'école secondaire

Date de début : 4 avril 2024
Date de fin : 30 août 2024
À l’échelle du Nunavut **45 s**

Le ministère de l'Éducation souhaite rappeler aux élèves la procédure à suivre pour demander leur relevé de notes officiel, qui détaille le dossier scolaire de l'élève. Les relevés de notes officiels des établissements d'enseignement secondaire sont nécessaires pour faire une demande d'inscription dans un établissement d'études postsecondaires et sont disponibles gratuitement pour tous les étudiants et étudiantes du Nunavut.

Pour obtenir votre relevé de notes :

1. Téléchargez et remplissez le formulaire de demande de relevé de notes sur la page web du ministère de l’Éducation.
2. Assurez-vous que tous les renseignements fournis sont exacts et que tout a bien été rempli. Cela permettra d'éviter les retards de traitement.
3. Envoyez par courriel les formulaires de demande de relevé de notes dûment remplis à studentregistrar@gov.nu.ca.

Veuillez noter que les cours pour lesquels un examen de diplôme de l'Alberta est requis ne figureront pas sur les relevés de notes tant que les notes finales n'auront pas été saisies dans le système d'information scolaire du Nunavut.

Il est conseillé aux élèves de prévoir un délai minimum de 10 jours ouvrables pour le traitement des relevés de notes du secondaire.

###

Contact avec les médias :

Matthew Illaszewicz
Directeur de la Division de l’engagement des parties prenantes
Ministère de l’Éducation
867 975-5649
info.edu@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications